

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018



Choisir de verser votre taxe
d'apprentissage
à l'IFOCAS-IRTS
c'est soutenir la formation,
l'apprentissage, l'innovation,
la recherche et l'éducation
dans le champ
de l'Économie Sociale et Solidaire



Depuis janvier 2017, FAIRE ESS est l'association qui fédère nos 4 pôles d'activités :
IFOCAS, IRTS Montpellier, IRTS Perpignan, CFAS

pour faire ensemble

15 formations qualifiantes et diplômantes

des premiers niveaux de qualification
à l'encadrement et au management.



3 implantations géographiques :
Montpellier, Perpignan, Carcassonne

Des ressources humaines, un réseau de partenaires et
des valeurs humanistes

130 salariés permanents

500 intervenants occasionnels

1000 partenaires professionnels : collectivités
territoriales, organisations publiques, associatives,
mutualistes, coopératives de l'ESS

D'importants projets en 2018

**Aménagement d'un espace de circulation doux,
piéton au cœur du campus, facilitant également l'accès
aux personnes à mobilité réduite.**

**Équipement des salles de cours en vidéoprojecteurs
et dispositifs numériques**

**Soutenir la professionnalisation des acteurs de l'ESS
au niveau national et international :**

**- Poursuivre le déploiement national de la formation
DEES (Dirigeant d'Entreprise de l'Economie Sociale)**

**- Projet de formation des dirigeants de l'ESS sur le
pourtour méditerranéen**

**- Projet d'ouverture d'une Haute Ecole en management
en Occitanie**

GRACE
A VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE,
L'IFOCAS-IRTS
INVESTISSENT
POUR ENCORE
MIEUX FORMER ET
ACCOMPAGNER VOS
COLLABORATEURS
DE DEMAIN

**N° UAI :
0342073U**

Contact taxe :
Nathalie Mathé
nathalie.mathe@ifocas.fr
06 82 25 69 07



Pour assurer le versement de votre taxe d'apprentissage à l'IFOCAS-IRTS, il est essentiel de bien transmettre vos souhaits de versements à votre OCTA (Organisme collecteur de Taxe d'apprentissage).

Indiquez : N° UAI : 0342073U

IRTS – Institut Régional du Travail Social

1011 Rue du Pont de Lavérune. CS 70022. 34077 Montpellier

Barème (Hors Quota) en catégorie A et B
